

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 23 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville de Gif-sur-Yvette

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

M. BONNEAU	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme VITRAC-POUZOLET	Conseillère régionale d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA, Mme LECUYER, M. DELOROZOY, M. DE WINTER, M. GUEGUEN, M. GUILBERT, M. MONTEGUT, Mme ALLAIS (Région Ile-de-France), M. BENTEGEAT (Région Ile-de-France), Ms JEANMART et ZAJDEMANN (Anatome).

Pour le PNR : MMES Le Lagadec, Delaitre, Chabrol, Maussion, Montet, Manouvrier, MM Margat, Paquier, Rombauts,

Absents excusés :

Mme BONZANI	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. BOUCHET	Président de la CC des Etangs
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-Is-Briis
Mme PECRESSE	Conseillère régionale d'Ile-de-France
M. PLANCHENAUULT	Conseiller général des Yvelines

Pouvoirs :

- Laurence BONZANI à Guy BONNEAU
- Valérie PECRESSE à Yves VANDEWALLE
- Hervé PLANCHENAUULT à Guy SAUTIERE

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 12 juillet 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Architecture, urbanisme et paysage » du 03 juillet 2013, du 31 juillet 2013 et du 04 septembre 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par les Commissions restreintes « Architecture, urbanisme et Paysage » qui se sont tenues le 3 juillet 2013, le 31 juillet 2013 et le 4 septembre 2013, sous la présidence de Mme Stéphanie MEURGER :

- Aide 2-1 du guide des aides / 040PG : dossier 214 : Conseil paysager approfondi à Les Mesnuls. Participation du Parc : 1.407,00 €.
- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 215 : Restauration du drainage de l'église de Longvilliers. Participation du Parc : 14.204,40 €.
- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 216 : Travaux paysagers sur l'aire de stationnement entre le canal et l'Yvette à Chevreuse. Participation du Parc : 23.000,00 €.
- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : dossier 217 : Travaux de restauration du parc de la mairie du Mesnil Saint Denis. Participation du Parc : 3.850,00 €.
- Aide 4-1 du guide des aides / 687P : dossier 05 : Etude complémentaire d'approfondissement des enjeux de la charte en matière de densification, de maîtrise de l'étalement urbain et de patrimoine dans le cadre de l'élaboration du PLU de La Queue-lez-Yvelines. Participation du Parc : 10.220,00 € sur un montant total de 14 600€.

Ces aides sont approuvées à la majorité (abstention de Mme Fuks sur le dossier d'étude complémentaire d'approfondissement des enjeux de la charte en matière de densification, de maîtrise de l'étalement urbain et de patrimoine dans le cadre de l'élaboration du PLU de La Queue-lez-Yvelines, cette dernière s'étonne du montant élevé de ce complément d'étude).

3. Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique du 25 juillet 2013

La présente délibération soumet au Bureau syndical de l'aide attribuée par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 25 juillet 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

« Maréchalerie Seigneur », Maréchal-Ferrant, M et Mme Seigneur, Choisel

Agencement du fourgon (Installation d'une forge, scie à ruban, enclume, mobilier) : 10 306,31€ HT

Subvention accordée: 1 545,95 €

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

4. Renouvellement de la convention Assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Le Parc a conclu le 9 septembre 2010 une convention avec le CIG Grande Couronne afin que ce dernier puisse apporter son expertise dans la gestion des dossiers de retraite CNRACL. Le service Assistance retraite CNRACL se chargera pour la Parc de la confection des dossiers de retraite, notamment de dossiers de demande de retraite, ainsi que des études sur les départs à la retraite avec estimation de pension CNRACL.

Le coût de ce service du CIG est de 52 € par heure de travail.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour 3 ans.

5. Convention Assistance pour un groupement de commande assurance dommages-Ouvrage avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Le CIG Grande Couronne propose aux collectivités qui le souhaitent de s'associer à un groupement de commande, afin de bénéficier au meilleur prix de prestations d'assurance Dommages-Ouvrage entre mars 2014 et décembre 2016. Il propose donc aux collectivités intéressées une convention posant le principe et la création de ce groupement de commande, d'en définir le fonctionnement, de répartir entre les membres les tâches à effectuer.

Le coût de ce service du CIG est de 600 € pour la passation de l'accord-cadre, puis de 450 € pour chaque mise en concurrence individuelle des opérations retenues. En contrepartie, le CIG se charge de toute la procédure d'appel d'offre.

Le Bureau syndical retire la délibération de l'ordre du jour, suite à l'intervention de M. Pelletier qui estime qu'il est préférable que le Parc naturel passe lui-même un tel marché, afin de s'assurer d'une totale adéquation de l'assurance à son cahier des charges.

6. Conventions et contrats de cession avec les artistes intervenant lors du Congrès des Parcs 2013.

Le Parc souhaite proposer des animations culturelles pour le Congrès des Parcs. Il a pris contact avec des associations, compagnies d'artistes, etc. Suite aux échanges avec ces prestataires, il est proposé au Bureau syndical d'approuver les conventions ou contrats de cessions suivants :

- Pour la création vidéo animant la plénière d'ouverture le mercredi 2 octobre, et pour la représentation du spectacle *Un lien c'est tout!* le vendredi 4 octobre, le collectif *PetitPoisPrincesse*. Coût pour le Parc : 3800 € TTC (1800 € et 2000 € TTC),
- Pour l'animation jazz le mercredi 2 octobre par le Sylvain Marie Trio, l'Association SMMEDIA. Coût pour le Parc : 1000 € TTC (hors droits d'auteurs et taxe parafiscale du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz),
- Pour le spectacle *Apparitions/Disparitions* par Les Souffleurs commandos poétiques, le jeudi 3 octobre, l'Association CHANGEMENT DE DECOR. Coût pour le Parc : 3 486,00€ TTC
- Pour l'animation musicale de la soirée du jeudi 3 octobre, Bringuebal. Coût pour le Parc : 3909,40 € TTC.

Le Bureau syndical approuve ces conventions à l'unanimité.

7. Conventions de partenariat pour le Congrès des Parcs

Afin de compléter l'opération 756P, votée en 2012 pour financer le Congrès des Parcs, le Parc a pris de multiples contacts avec des partenaires potentiels. Cela doit permettre au Parc d'obtenir des financements complémentaires, mais aussi des prêts ou des dons en nature.

Le Parc a obtenu les partenariats suivants :

- Cofiroute / Groupe VINCI : participation financière de 5000 €.
- Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines : participation financière de 5000 €.
- ERDF : participation financière de 4000 €.
- Hello Merci : participation aux relations presse.
- Lyonnaise des eaux : participation financière de 5000 €.
- Matra : prêt de 75 vélos électriques.
- Pernod-Ricard : don de bouteilles de Champagne (soit l'équivalent de 4000 €), participation financière de 4000 €.
- Renault : prêt de 10 véhicules électriques.
- Vertdéco : prêt de plantes décoratives.

En contrepartie de ces participations, le Parc s'engage à assurer la visibilité de ces partenariats (stands, présence de logos sur les supports de communication, etc.).

Le Bureau syndical approuve ces conventions à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Dernier point d'étape sur le Congrès des Parcs. L'évènement se présente sous les meilleurs auspices, sans difficulté particulière à signaler.**

Yves VANDEWALLE revient sur le rendez-vous avec le cabinet du ministre de l'Environnement intervenu le 16 septembre. Il a le sentiment que les conseillers des ministres ont été très à l'écoute et ont admis le caractère irréaliste des objectifs de construction de logements de certaines communes très rurales de la CCPFY, en vertu de l'application de la loi SRU renforcée (loi dite Duflot 1).

Les débats parlementaires ont été en revanche très décevants en première lecture sur des amendements déposés par la Fédération des parcs naturels régionaux qui souhaitaient que soient maintenus l'opposabilité directe entre charte de Parc et documents d'urbanisme locaux tels que les PLU. Des amendements comparables seront déposés lors du débat au Sénat qui doit avoir lieu à la fin du mois d'octobre.

De même, la discussion à l'Assemblée nationale s'est soldée par un rejet de l'amendement porté par M. Poisson sur le cas des communes de la CCPY.

M. BONNEAU revient sur la question des communes nouvellement soumises à la loi SRU renforcée dans le sud Yvelines. Il s'agit selon lui d'un cas particulier très circonscrit, qui devrait pouvoir être résolu techniquement. Il n'enlève rien à la portée très générale de la loi Duflot qui vise davantage de mixité sociale et une redynamisation de la construction afin de répondre au déficit drastique de logements aux loyers abordables.

- **Présentation de la stratégie de communication régionale sur les parcs franciliens par les représentants de l'agence ANATOME, étude réalisée pour la Région Ile-de-France. Voir PPT en pièce jointe.**

S'en suit un débat. M. VANDEWALLE s'étonne du décalage entre l'attachement des habitants au Parc naturel et le faible succès des Parcs franciliens auprès des journalistes. La couverture presse sur le Congrès des Parcs en vallée de Chevreuse sera probablement modeste. Le représentant d'ANATOME estime que les médias suivent l'opinion. Si des formulations plus explicites et plus simples sont proposées par la Région Ile-de-France alors l'opinion publique exprimera davantage de curiosité à l'encontre des Parcs. Il leur sera raconté ce qui se passe dans les Parcs. L'agence estime que les Parcs peuvent jouer un rôle de levier sur la dynamisation des territoires de la grande couronne, qu'il s'agisse des franges urbaines ou du milieu rural.

Les élus de la Commission restreinte Communication expriment le souhait par la voix de leur président M. POUPART que les départements soient étroitement associés au lancement de cette nouvelle politique de communication.

Ils souhaitent que la présentation des territoires de Parc ne se limite pas à leur dimension touristique, par trop réductrice. Ils mettent également en garde l'agence contre des formulations trop intellectuelles telles que « les parcs, fabricants de transition ». Et ils seront attentifs à ce que la communication régionale n'uniformise pas trop les messages mais souligne au contraire les particularismes, les singularités de chacun des Parcs aux quatre coins de la région métropole.

Un bloc typo est proposé par ANATOME enfin pour rassembler sous une même signature les Parcs franciliens. Sa présentation ne soulève pas de question particulière.